

**Programme 1 octobre 2023**  
**7<sup>ème</sup> TRIATHLON du GRAND MEAULNES**



## **Triathlon XS**

Distances : Natation 400 m - Vélo 12 km - CAP 2,5 km

Retrait dossards 8h00 – 9h30  
Ouverture parc 9h00  
Briefing 09h40 (aire de départ)  
Ouverture zone d'échauffement 09h50  
Départ 10h00  
Arrivée premier concurrent 10h30  
Fermeture parc 12h00  
Podium 13h20

## **Triathlon S**

Distances : Natation 750 m - Vélo 24 km - CAP 4,9 km

Retrait dossards 8h00 – 10h30  
Ouverture parc 10h00  
Briefing 10h50 (aire de départ)  
Ouverture zone d'échauffement 11h05  
Départ 11h15  
Départ relais 11h20  
Arrivée premier concurrent 12h20  
Fermeture parc 14h00  
Podium 13h20

## **Triathlon M**

Distances : Natation : 1500 m - Vélo 48 km - CAP 9,8 km

Retrait dossards 10h00 – 13h00  
Ouverture parc 13h15

Briefing 13h55 (aire de départ)

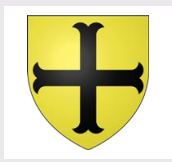
Ouverture zone d'échauffement 14h05

Départ 14h15

Arrivée premier concurrent 16h25

Podium 17h30

Fermeture parc 18h00



# Programme 1 octobre 2023

## 7<sup>ème</sup> TRIATHLON du GRAND MEAULNES

---



### Classements

Pour chaque distance, un classement scratch (toutes catégories) sera mis à disposition.

Pour les catégories homme et femme de chaque course, des récompenses aux 3 premiers seront réalisés.

Un challenge femme du plus grand nombre de participantes féminines du même club sur le cumul des courses individuelles des distances S, M et du nombre d'équipes féminines des relais sera mis en place à partir de l'édition 2021.

Un challenge homme du plus grand nombre de participants masculins du même club sur le cumul des courses individuelles des distances S, M et du nombre d'équipes masculines des relais sera mis en place à partir de l'édition 2021.



# Règlement – Sécurité

## 7<sup>ème</sup> TRIATHLON du GRAND MEAULNES



### Article 1

La compétition est soumise aux Règlements de la Fédération Française de Triathlon, disponibles sur le site internet de la compétition, ou sur site auprès de l'organisateur, à savoir le BOURGES TRIATHLON, Maison des Associations, 28, rue Gambon 18000 BOURGES. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter.

### Article 2

**La partie aquatique** : le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °c et interdit si la température est supérieure à 24°C. **Le port du bonnet de bain est obligatoire.** Il ne sera pas fourni par l'organisateur.

**La partie cycliste** : Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route ; ils sont tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée, sur la totalité du parcours. Le port du casque est obligatoire. Le dossard doit être porté derrière avec 3 points d'accroche. **Un temps limite sera appliqué à la fin du vélo sur le Triathlon distance M. Le temps maxi natation + vélo est de 3h00.**

#### **DRAFTING INTERDIT.**

**La partie pédestre** : le dossard fourni par l'organisateur doit être porté devant avec 3 points d'accroche avec obligation aux concurrents de le porter sur la partie vélo et la course à pieds. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en tout ou en partie (promotion de partenaire). Il est interdit aux concurrents d'être suivis par tout véhicule quel qu'il soit ne faisant pas partie de l'organisation. **Sur le Triathlon distance M. les concurrents seront mis hors course après 4h15 de course.**

Les concurrents ont l'obligation de participer à toutes réunions/briefings relatifs à la compétition.

Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition (quelle qu'elle soit) pouvant porter atteinte à la sécurité des concurrents est tenu d'en informer l'organisateur dans les plus brefs délais.

Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui seraient données par l'organisation.

Toute violation du présent article pourra entraîner la disqualification automatique du concurrent, ou toute autre pénalité/sanction prévue par les règlements de la FFTri.

### Article 3

La présence des concurrents vainqueurs à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. A défaut, aucune récompense ne pourra être ultérieurement réclamée par un concurrent absent.

**Un lot offert aux 500 premiers inscrits toutes courses confondues.**

### Article 4

L'Organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

**Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.**

L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident / blessure / dommage corporel / incapacité / décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires. En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour toute dégradation, perte, vol de tous biens / matériels / équipements personnels d'un concurrent. Il appartient aux concurrents de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

### Article 5

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur et en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités

publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

## **Article 6**

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et médias à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les Traités en vigueur, en ce compris les prolongations éventuelles apportés à cette durée.

## **Article 7**

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent Règlement sera soumis à l'arbitrage de la FF Triathlon suivant son règlement ou à défaut, à la Chambre Arbitrale du Sport placée auprès du Comité National Olympique et Sportif français, et définitivement tranché suivant son règlement.

## **Les Conditions Générales**

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

**Pour toute annulation du concurrent**, quelle qu'en soit la cause, les conditions de remboursement sont les suivantes : 50 % de la somme versée seront retenus pour toute demande de remboursement 7 jours avant l'épreuve. Au-delà, aucun remboursement ne pourra être effectué

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur : <https://www.protiming.fr>

Le concurrent doit impérativement déposer sur le site protiming, préalablement à la compétition :

- 1) Une photocopie de sa licence FFTri 2022 (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon)
- 2) ou dans le cas où l'athlète n'est pas licencié. Un certificat médical d'aptitude, de moins d'un an à la date de l'épreuve, de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

L'inscription du concurrent à la compétition emporte nécessairement son adhésion au Règlement de la compétition. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions dudit Règlement.

## **Le droit à l'image**

Le participant déclare reconnaître et accepter que l'organisateur sera en droit de procéder à l'enregistrement et/ou la captation/fixation des images fixes et animées de l'Événement, (comprenant son nom et prénom, ses propos et sa représentation), apparaissant sur les divers équipements, (ci-après "les films et les clichés"). Le participant déclare d'ores et déjà accepter toute exploitation par l'organisateur ou tout tiers autorisé des films et des clichés et/ou de tout ou partie de leurs contenus ou extraits pour les stricts besoins suivants, sans limitation de durée :

- 1) *La diffusion de l'Événement (à savoir toute diffusion en intégralité ou par extraits, en direct ou en différé, auprès de tout média et par voie de toute plateforme connue ou créée dans l'avenir, radiodiffusion, télédiffusion, toute communication ou distribution mobile, en ligne, numérique, en circuits fermés ou dans les lieux publics, toutes diffusions en avion ou en mer, Internet, vidéo, DVD) ;*
- 2) *L'exploitation par tout partenaire/sponsor/fournisseur de l'Événement pour leurs opérations/campagne de communication institutionnelle (à l'exclusion de toute utilisation pour une campagne publicitaire) ;*
- 3) *La promotion des éditions futures de l'Événement ou de tout événement et opération associés ;*
- 4) *La promotion institutionnelle ou commerciale du Bourges Triathlon.*

## **SECURITE - Moyens mis en place :**

Arbitres FFTRI,

Port du casque vélo obligatoire,

Vérification du matériel à l'entrée de l'aire de transition (parc vélos),

Dossards, collants de tiges de selles pour vélos obligatoires,

Port du bonnet de bain obligatoire (non fourni par l'organisation),

Secouristes sur embarcation pendant la natation (**BNSSA**),

Poste de secours sur aire d'arrivée (**Ordre de Malte**),

Circuit vélo sécurisé avec motos dont moto d'ouverture et de fermeture (**Moto sécurité 18**) et jalonneurs,

Circuit pédestre avec VTT d'ouverture et fermeture et jalonneurs.

## **REGLES sanitaires :**

Suivant les règles sanitaires en vigueur, l'organisation appliquera et fera respecter les consignes liées à la COVID 19 (port du masque, distanciation...).

Si les conditions ne sont pas réunies pour organiser l'événement, l'organisateur proposera une réinscription pour l'édition suivante ou remboursera les inscriptions (hors frais de gestion du chronométrateur).

## Inscriptions :

	benj/minime s NL et licences loisirs	benj/minime s FFTRI licence compétition	cadets/junior s NL et licence loisirs	cadets/junior s FFTRI licence compétition	adulte s NL et licence loisir	adultes FFTRI licence compétition		PASS compétition (compris dans le prix pour NL)
XS jusqu'au...	14,00 €	12,00 €	14,00 €	12,00 €	17,00 €	15,00 €		2,00 €
XS à partir de 01/09	14,00 €	12,00 €	14,00 €	12,00 €	19,00 €	17,00 €		
XS sur place		12,00 €		12,00 €		19,00 €		
S jusqu'au			20,00 €	15,00 €	28,00 €	23,00 €		5,00 €
S à partir de 01/09			20,00 €	15,00 €	30,00 €	25,00 €		
S sur place				15,00 €		30,00 €		
S relais jusqu'au	39,00 €	39,00 €	39,00 €	39,00 €	39,00 €	39,00 €		5€ /équipier NL (non compris dans le prix)
S relais à partir de 01/09	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €	+	
S relais sur place		45,00 €		45,00 €		45,00 €		
			juniors NL	juniors FFTRI				
M jusqu'au			57,00 €	37,00 €	57,00 €	37,00 €		20,00 €
M à partir de 01/09			60,00 €	40,00 €	60,00 €	40,00 €		
M sur place 01/10				45,00 €		45,00 €		

Le comité d'organisation.